

Extension de la collecte des végétaux

Commandez vos contenants pour la collecte des végétaux

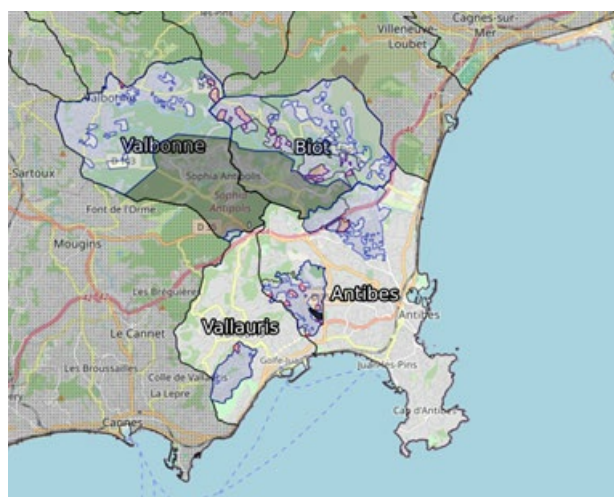
Pour information, les zones pavillonnaires hors copropriété sont les suivantes :

- Antibes : Chemin du Vallon Vert, jusqu'au Chemin des Rastines à l'Ouest, au Chemin de l'Orangerie, Avenue Michard Pélissier et l'Avenue Jules Grec
- Biot : Toute la commune
- Valbonne : Toute la commune



Pour vérifier votre éligibilité à l'extension de la collecte des végétaux sélectionner le menu déroulant approprié ci-dessous.

Pour les particuliers :



Instructions pour utiliser la cartographie

1. Saisissez votre adresse dans la barre de recherche située en haut à droite de la cartographie.
2. Vous pouvez également cliquer directement sur le point correspondant à votre adresse.

La livraison sera réalisée dans les 3 semaines après votre demande si vous êtes éligible.

Pour vérifier votre éligibilité à l'extension de la collecte des végétaux, cliquer sur la cartographie.

Si vous êtes concernés vous pourrez commander vos bacs et consulter votre calendrier de collecte.

Si vous êtes éligible, un formulaire de commande apparaîtra automatiquement. Les dotations se feront après vérification de votre éligibilité et inscription sur ce lien : [Cartographie de la collecte végétaux sur Antibes, Biot, Valbonne et Vallauris](#) ↗

Mode d'emploi vidéo pour la cartographie

Pour les syndics de copropriétés



[Formulaire de commande de bac, cliquez ici](#) ↗



Ce formulaire est réservé aux syndics de copropriété.

